

RCS : AUBENAS Code greffe : 0702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00635 Numéro SIREN : 789 301 553 Nom ou dénomination : 3 EMPREINTES
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/10/2022 sous le numéro de dépôt 7575

3 EMPREINTES,

Société par actions simplifiée

au capital de 30000 €,

Siège social : Vacheresse 07580 Berzème

RCS Aubenas n° 789 301 553

Procès-Verbal en date du 16 mai 2015

AG EXTRAORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES

Seize mai deux mille quinze,

Les associés de la société 3 EMPREINTES, société par actions simplifiée au capital de 30000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à Vacheresse 07580 Berzème, siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présent :

- M. BERTHIER Gaël à concurrence de 10 000 parts.
- M. DELDON Jérôme à concurrence de 10 000 parts.
- M. ORCEL Vincent à concurrence de 10 000 parts.

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par M. BERTHIER Gaël, associé de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2014 :

- Affectation du résultat ;

1ÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élevant à 4590 euros de la manière suivante :

Vo GRSD

Perte de l'exercice

4590 euros

Report à nouveau

-4590 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ÈME RÉSOLUTION

Par décision unanime l'ensemble des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par l'ensemble des associés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

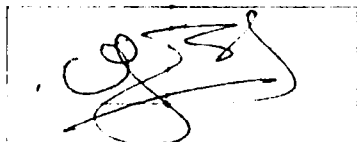
Fait en 3 originaux,

À Berzème

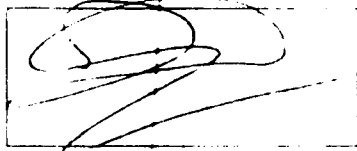
Le 16 mai 2015

Les Associés

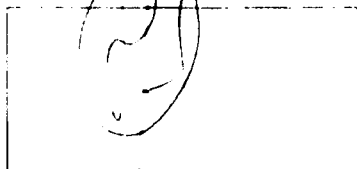
M. Gaël BERTHIER



M. Jérôme DELDON



M. Vincent ORCEL



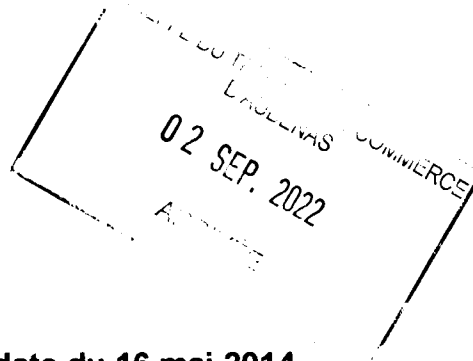
3 EMPREINTES,

Société par actions simplifiée

au capital de 30000 €,

Siège social : Vacheresse 07580 Berzème

RCS Aubenas n° 789 301 553



Procès-Verbal en date du 16 mai 2014

AG EXTRAORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES

Seize mai deux mille quatorze,

Les associés de la société 3 EMPREINTES, société par actions simplifiée au capital de 30000 €, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à Vacheresse 07580 Berzème, siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présent :

- M. BERTHIER Gaël à concurrence de 10 000 parts.
- M. DELDON Jérôme à concurrence de 10 000 parts.
- M. ORCEL Vincent à concurrence de 10 000 parts.

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par M. BERTHIER Gaël, associé de la société.

Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2014 :

- Affectation du résultat ;

1ÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élevant à 4590 euros de la manière suivante :

Vo GR

Perte de l'exercice

4590 euros

Report à nouveau

-4590 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ÈME RÉSOLUTION

Par décision unanime l'ensemble des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture a été signé par l'ensemble des associés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

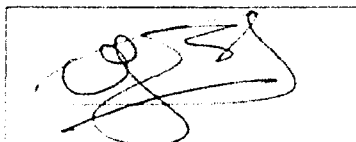
Fait en 3 originaux,

À Berzème

Le 16 mai 2014

Les Associés

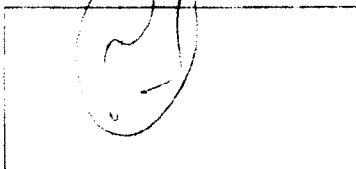
M. Gaël BERTHIER



M. Jérôme DELDON



M. Vincent ORCEL



BILAN AU 31 12 2014

En EUROS

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1	
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net	
Actif immobilisé (a) :					
Immobilisations incorporelles :					
- fonds commercial (b)	0	0	0	0	0
- autres	9 999	5 833	4 166	0	0
Immobilisations corporelles		0		0	0
Immobilisations financières (1)	0	0	0	0	0
Total I	9 999	5 833	4 166	0	0
Actif circulant :					
Stocks et en-cours (autres que marchandises) (e)	0	0	0	0	0
Marchandises (e)	0	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0	0
Créances (2) :					
- clients et comptes rattachés (e)	0	0	0	0	0
- autres (3)	96	0	96	465	0
Valeurs mobilières de placement	10 000	0	10 000	10 000	0
Disponibilités (autres que caisses)	7 983	0	7 983	6 372	0
Caisses	0	0	0	0	0
Total II	18 078	0	18 078	16 836	0
Charges constatées d'avance (2) (*) (III)	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III)	28 078	5 833	22 245	16 836	0
(1) Dont à moins d'un an					
(2) Dont à plus d'un an					
(3) Dont comptes courants d'associés					
PASSIF					
Capitaux propres (c) :					
Capital				30 000	20 001
Ecart de réévaluation (c)				0	0
Réserves :				0	0
- réserve légale				0	0
- réserves réglementées				0	0
- autres (4)				0	0
Report à nouveau (d)				-3 165	0
Résultats de l'exercice (différence ou perte) (d)				-4 590	-3 165
Provisions réglementées				0	0
Total I				22 245	16 836
Provisions pour risques et charges (II)				0	0
Dettes (5) :					
Emprunts et dettes assimilées				0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				0	0
Fournisseurs et comptes rattachés				0	0
Autres (3)				0	0
Total III				0	0
Produits constatés d'avance (2) (IV)				0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)				22 245	16 836
(4) Dont réserves statutaires					
(5) Dont à plus de 5 ans					
Dont à plus d'un an et moins de 5 ans					
Dont à moins d'un an					

(a) Les actifs avec clause de réserve de propriété sont regroupés sur une ligne distincte portant la mention "dont... avec clause de réserve de propriété". En cas d'impossibilité d'identifier les biens, un renvoi au pied du bilan indique le montant restant à payer sur ces biens. Le montant à payer comprend celui des effets non échus.

(b) Y compris droit au bail.

(c) A détailler conformément à la législation en vigueur.

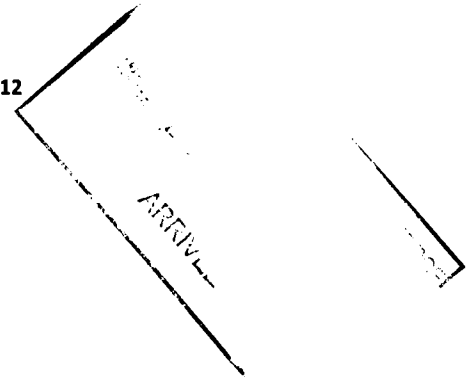
(d) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) jusqu'il s'agit de pertes.

(e) Le cas échéant, les entités ouvrant un poste "Charges à répartir sur plusieurs exercices" qui forme le total (III), le total général étant modifié en conséquence.



Greffe du tribunal de commerce d'Aubenas
10 rue Georges Couderc 07200 AUBENAS
8h30 - 11h30 / 13h30 - 15h30
www.greffe-tc-aubenas.fr - www.infogreffe.fr

/ BIL / LPS / 2022/9212
3 EMPREINTES
Vacheresse
07580 BERZÈME



Aubenas, le 2 septembre 2022

Nos références : C1_BIL * 2012B00635 * LPS * 2022/9212 * 789301553
Dépôt des comptes exercice clôturé le 31/12/2014
Entreprise : 3 EMPREINTES

RECLAMATION DE PIÈCES OU RENSEIGNEMENTS MANQUANTS

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre dossier. Afin de procéder à sa régularisation, il convient de nous fournir les pièces ou renseignements manquants suivants :

- Merci de modifier la date de tenue de l'AG, celle-ci ne peut être antérieure à la date de l'exercice clos.
- Veuillez nous fournir le feuillet compte de résultat.

Veuillez également joindre à l'appui de votre envoi un règlement de 2,85 € pour couvrir les frais de demande de renseignements ou pièces manquants. Il vous revient de nous en régler sa globalité ou son solde (si vous avez déjà effectué un règlement sur une relance précédente).

Avec nos salutations distinguées.

Le greffier



Greffe du tribunal de commerce d'Aubenas
10 rue Georges Couderc 07200 AUBENAS
8h30 - 11h30 / 13h30 - 15h30
www.greffe-tc-aubenas.fr - www.infogreffe.fr

/ BIL / LPS / 2022/9212
3 EMPREINTES
Vacheresse
07580 BERZÈME

Aubenas, le 2 septembre 2022

Nos références : C1_BIL * 2012B00635 * LPS * 2022/9212 * 789301553
Dépôt des comptes exercice clôturé le 31/12/2014
Entreprise : 3 EMPREINTES

RECLAMATION DE PIÈCES OU RENSEIGNEMENTS MANQUANTS

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre dossier. Afin de procéder à sa régularisation, il convient de nous fournir les pièces ou renseignements manquants suivants :

- **Merci de modifier la date de tenue de l'AG, celle-ci ne peut antérieure à la date de l'exercice clos.**
- **Veuillez nous fournir le feuillet compte de résultat.**

Veuillez également joindre à l'appui de votre envoi un règlement de 2,85 € pour couvrir les frais de demande de renseignements ou pièces manquants. Il vous revient de nous en régler sa globalité ou son solde (si vous avez déjà effectué un règlement sur une relance précédente).

Avec nos salutations distinguées.
Le greffier